



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cinéma

Question écrite n° 47787

Texte de la question

Le Centre national du cinéma vient d'annoncer que la fréquentation des salles de cinéma a reculé de 5,3 % en 2013 à 192,8 millions d'entrées. C'est la première fois depuis 2009 que les entrées ne franchissent pas la barre des 200 millions culminant en 2011 avec 217 millions de tickets vendus grâce au film "Intouchables". Devant ces chiffres et sachant que la part des films français chute de 7 points sur 1 an, à 33 %, tandis que la part des films américains grimpe à 53,9 % (+ 11,2 % points par rapport à 2012), Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les mesures qu'elle envisage de prendre pour aider le cinéma français.

Texte de la réponse

Si la fréquentation des salles de cinéma avait connu, en 2013, une baisse, les résultats du premier semestre 2014 sont particulièrement encourageants. En effet, selon les dernières estimations du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 106,62 millions d'entrées ont été réalisées au cours du premier semestre 2014, soit 11,4 % de plus que sur la période janvier-juin 2013. Sur les 12 derniers mois écoulés, les entrées dans les salles sont estimées à 204,54 millions, soit une progression de 3,6 % par rapport aux 12 mois précédents. En outre, la part de marché des films français est estimée à 48,5 % sur les 6 premiers mois de l'année (37,4 % sur janvier-juin 2013). Sur les 12 derniers mois, la part de marché des films français est estimée à 39,7 %. Il n'en demeure pas moins nécessaire d'adapter et de moderniser le modèle français de financement et de développement de l'industrie cinématographique comme l'avaient mis en exergue les premières Assises pour la diversité du cinéma organisées en janvier 2013. Dix mois après ces premières Assises, le rapport remis par Monsieur René Bonnell sur le financement de la production et de la distribution cinématographiques à l'ère du numérique a permis de dégager des propositions de mesures concrètes qui font actuellement l'objet d'une large concertation menée par le CNC. Ces mesures, dont certaines viennent d'entrer en vigueur, portent principalement sur : - un partage de risques plus équilibré, fondé sur une transparence accrue et une maîtrise des coûts de production, notamment des plus gros cachets, - le financement de la production, avec un renforcement du soutien aux films les plus fragiles, - la diffusion des films sur les différents marchés : chronologie des médias, aménagement de la distribution des films de la diversité dans les salles, soutien et contribution accrue de la vidéo à la demande et de l'export dans l'économie des films.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47787

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 579

Réponse publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1144